

Publié le 11 septembre 2020

Le Secrétaire d'Etat au Tourisme, Jean-Baptiste Lemoyne a réuni le Comité filière tourisme

Le 4 septembre dernier, les organismes représentants les professionnels du tourisme se sont réunis dans le cadre du séminaire du Comité filière tourisme organisé par le Secrétaire d'Etat au tourisme, Jean-Baptiste Lemoyne.



Un premier bilan de la saison estivale fait clairement apparaître des **résultats contrastées**. Les littoraux, la montagne et le tourisme rural ont connu une saison moins catastrophique qu'estimée. **Les territoires les plus en souffrance sont Paris, les métropoles et sites urbains, Lourdes, le Grand Est et la Corse**. Il pâtissent notamment de l'absence de la clientèle internationale. Les clientèles d'après saison, composées de groupes touristiques et de séniors sont absentes. La saison estivale s'est ainsi brusquement arrêtée. Les professionnels sont inquiets face au manque de visibilité et de perspective sur une éventuelle reprise de l'activité.

L'événementiel et la culture en souffrance

La filière de l'évènementiel est la plus sinistrée, tout comme les activités qui en dépendent : l'hôtellerie, les traiteurs, etc. L'activité a repris seulement depuis le 1er septembre pour des événements de moins de 5 000 personnes et de nombreux événements ont d'ores et déjà été annulés.

Le secteur du tourisme, de l'évènementiel et de la culture est en grande difficulté. L'annonce par Jean-Baptiste Lemoyne du prolongement des mesures liées à l'activité partielle jusqu'en décembre 2020 est bien accueillie par les professionnels, qui souhaiteraient néanmoins une prise en charge à 100 % au lieu de 85 % . L'échéance d'autres mesures telles que l'échéance de la suspension du versement des loyers au 10 septembre et l'application de la clause résolutoire

© 2025 www.lesepl.fr page 1 | 2



inquiète les hôteliers actuellement en grande difficulté financière.

Le plan de relance du tourisme, présenté dès le 14 mai montre la volonté du gouvernement de soutenir la filière du tourisme. Les décrets concernant l'accompagnement spécifique du secteur de la nuit, ainsi que celui sur l'exonération des charges patronales ont été publiés récemment.

Soutien aux projets de tourisme durable

Le Plan de relance présenté le 3 septembre consacre 50M € pour accompagner les projets des entreprises, dont les Epl, dans le développement de projets de tourisme durable. Le séminaire de rentrée du Comité filière tourisme a également été l'occasion de faire le point sur les travaux des commissions : commission emploi & formation, commission compétitivité, simplification & réglementation, commission tourisme durable ainsi que la commission numérique.

Deux autres réunions plénières sont programmées ces prochaines semaines dans la perspective du prochain Comité interministériel du tourisme, présidé par Jean Castex, début octobre.

À télécharger

© 2025 www.lesepl.fr page 2 | 2